



# TROPHÉE SENIORS DE MONT DE MARSAN

Les 12 et 13 juin 2019

Golf de Mont de Marsan

E-mail : [montdemarsan.golf@gmail.com](mailto:montdemarsan.golf@gmail.com) - Tél : 05 58 75 63 05

Web : [www.golfontdemarsan.com](http://www.golfontdemarsan.com)

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.  
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

## **I - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, et répondant aux exigences des règles du Statut Amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf, **qui doivent s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35 €** et avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf ou si le joueur (joueuse) a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score sera bloquée sur RMS, ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue.

Les joueuses et joueurs doivent avoir 50 ans ou plus la veille du 1<sup>er</sup> jour de l'épreuve, c'est à dire nés le 11/06/1969 ou avant. Pour les joueurs étrangers non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

## **II - FORME DE JEU**

**Simple Stroke-Play** / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est prévue le 11 juin sur réservation des départs au golf.

Une seule série par sexe :

- **1 Série Messieurs** (cat. 5 en 2018) et **1 Série Vétérans** : comprenant 111 joueurs au maximum d'index ≤ **15.4**.
- **1 Série Dames** : (Cat. 6 en 2018) comprenant 33 joueuses au minimum d'index ≤ **18.4**.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

Seront réservées, 5 places dans le champ de Dames et 15 places chez les Messieurs qui seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions.

La limitation du champ de joueurs se fera en abaissant l'index maximum autorisé. Le nombre de participants, toutes séries confondues, sera limité à 144 dont 14 wild-cards (voir cahier des charges).

**L'ordre du mérite et l'index** pris en compte sont ceux à la date de clôture des inscriptions, soit le mardi 28 mai. Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index pour la même date.

**Les listes des inscrits et d'attente** seront consultables sur le site du golf à partir du 2 juin.

**Tirage des départs** : **Premier jour** : ordre du Mérite Amateur puis par ordre d'index. **Second jour** : ordre inverse des résultats du 1<sup>er</sup> tour. Selon la catégorie (Messieurs ou Dames), les séries partent des marques de départs : repères 3 (jaunes) ou 5 (rouges).

**Classement** : Le classement du Trophée Seniors est un classement brut exclusivement.

**Départage** : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou.

**NB** : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

### **III – JEU LENT**

La procédure de jeu lent édicté par le Comité des Règles de la ffgolf s'applique (§ 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum et particulièrement le « **Prêt ? Jouez !** »)

### **IV - CONTROLE ANTI-DOPAGE**

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (§ 4.1 du Vademecum).

### **V- ENGAGEMENTS**

**Inscription avant le 28 mai 2019 à minuit**, par écrit au Golf de Mont de Marsan « Pessourdat » - 40090 - SAINT AVIT en donnant les : **nom, prénom et n° de licence, accompagnée du droit d'engagement** comprenant la journée d'entraînement :

- Non membres du golf : 80 euros
- Membres du golf : 30 euros

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le 10 juin avant minuit. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

### **VI - REMISE DES PRIX**

Les **2 premiers en brut** des séries Messieurs, Vétérans et Dames seront récompensés et recevront un souvenir, les vainqueurs du Trophée seront les joueurs et la joueuse ayant rendu le meilleur score.

### **VII -COMITE DE L'EPREUVE**

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

### **VIII – TABLEAU OFFICIEL**

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. **Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.**

\*\*\*\*\*